

REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-200000182-20230607-COM23332023



Rapport Annuel

sur le Prix et la Qualité
du Service public de production
et de distribution d'eau potable

Année 2022



I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.4 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2022

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 33 Communes adhérentes et aux Présidents des 4 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 52 Communes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- 1 – Périmètre d'action du SEBVF
- 2 – Indicateurs techniques
- 3 – Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager
- 4 – Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRÉ du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} octobre de l'année qui suit l'exercice dont le rapport est l'objet.

1 – Périmètre d'action du SEBVF

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hénilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 56 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 85 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, de la fusion en 2016 des Communes de Colligny et Maizery, et l'adhésion au 1^{er} novembre 2022 des Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

En janvier 2020, ce sont 2 autres EPCI à Fiscalité Propre, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, qui se sont substitués à 36 autres Communes.

Le 1^{er} novembre 2022, le SEBVF compte dorénavant 85 Communes suite à l'extension du périmètre, à la demande de la Communauté de Communes du DUF dans un souci de cohérence territoriale, aux Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 4 EPCI (l'Eurométropole de Metz, la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie) représentant 52 Communes, et 33 Communes indépendantes.

Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 214 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
 - o le Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRé a été modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci a donné un temps de réflexion supplémentaire aux Communes et EPCI à fiscalité propre. Trois Communautés de Communes ont opté pour ce choix (Communauté de Communes du Sud Messin, Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, et Communauté de Communes du Saulnois).

En 2022, le SEBVF a distribué de l'eau potable à **46 574** habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019) en régie directe soit à **21 173** abonnés (+ 4,5 %), sur le territoire des **85** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	19 042	19 225	19 322	19 473	19 639	19 741	19 957	20 105	20 253	21 173

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2022, le nombre d'abonnés a augmenté de manière significative notamment par l'intégration des Communes de Laudrefang et de Téting-sur-Nied.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **11** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **13** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**7** de 6 000 à 10 000 m³/an ; **4** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **1** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **1** de 30 000 à 40 000 m³/an). Ces 24 gros consommateurs représentent un volume de **215 729 m³**, soit **9,9 %** du volume total facturé en 2022 (9,7 % en 2021).

A la fin de 2022 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 715 km de réseau principal (y compris les Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 400 km,
- le volume de stockage est de 19 575 m³ pour 48 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages,
- un contrat d'achat d'eau de 100 000 m³/an avec la CASAS a été conclu pour les Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Arrêté du 2 mai 2007	En place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>		
Situation des principaux points de production d'eau		X
Volumes vendus		X
Rendement du réseau de distribution	X	X
Fuites et interventions		X
Travaux de raccordements réalisés		X
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	X	X
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	X	X
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X
<u>INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</u>		
Taux de réclamations	X	X
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u>		
Prix de l'Eau		X
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X
Taux d'impayés	X	X

2 - Indicateurs techniques

(hors Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied)

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 4 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien) et d'un achat d'eau à la CASAS pour les Communes de Laudrefang et de Téting-sur-Nied.

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de Créhange (pour les 2 forages 602 et 605) et de Basse-Vigneulles (pour les cinq forages F1 à F5) et d'un forage à Holacourt, dont les caractéristiques respectives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été ainsi de **3 079 774 m³ en 2022**.

Tableau avec les caractéristiques des différents forages :

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2022 (m3/an)	86 613	259 553	314 733	489 412	484 669	552 000	712 883	179 911
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	35,9	39,2	35,1	35,9	34,3	36,9	37,8	22,8
Chlorures* (mg/L)	423	275	54	53	28,4	9,2	2,8	195
Sodium* (mg/L)	253	183	60,7	54,8	41,3	15,1	9,5	133
Sulfates* (mg/L)	324	182	179	182	159	128	98	114
Conductivité* (µS)	1 867	1 570	858	909	844	767	662	1050

*Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

Pour les forages de Créhange, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de Basse-Vigneulles en 2006, les forages de Créhange 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de Créhange est mélangée avec l'eau des forages de Basse-Vigneulles, sur le site de stockage de Redlach (3 900 m³). À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur d'environ 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qualifiée d'eau "dure".

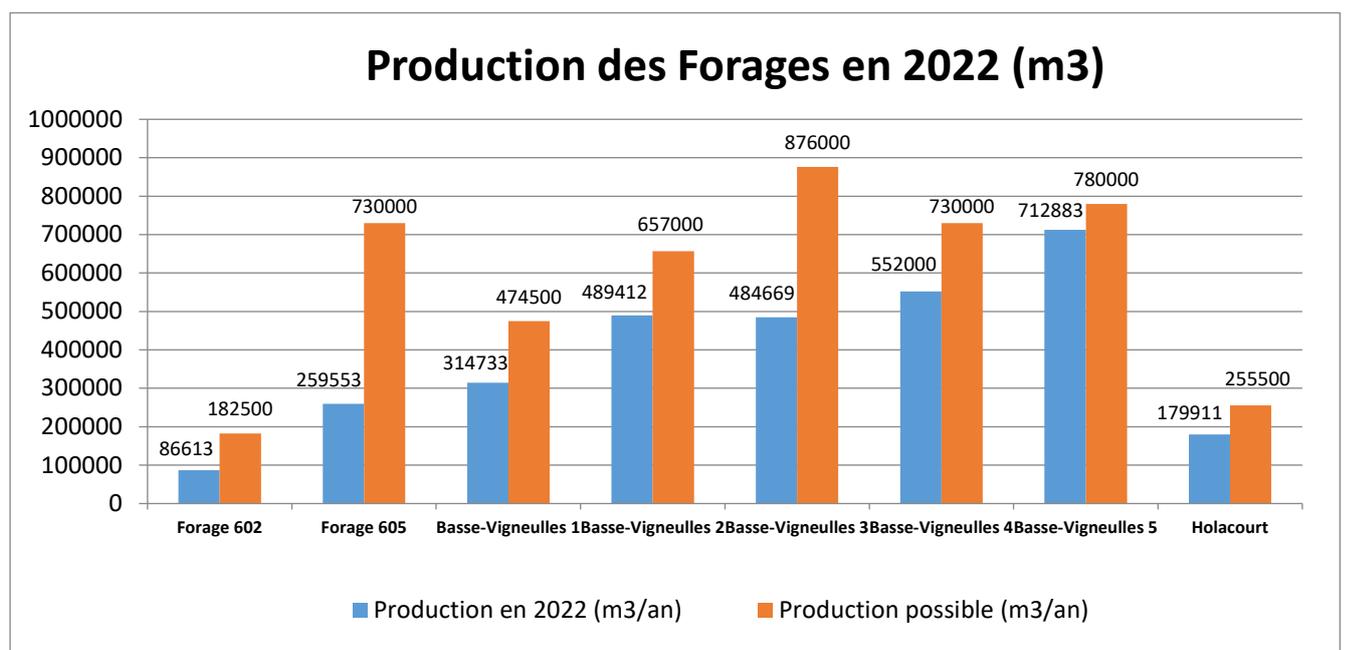
L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les Forages F1 à F5 soit 5, sur les 8 du SEBVF.

Un fongicide utilisé comme pesticide « le chlorothalonil » a été mentionné par la presse nationale et régionale comme présent dans l'eau destinée à la consommation.

Des abonnés ont naturellement interrogé le SEBVF à ce sujet. L'Agence Régionale de Santé (ARS) interrogée a précisé que cet élément a été recherché dans l'eau destinée à la consommation humaine de 2009 à 2020 inclus. Il n'a jamais été détecté dans les ressources en eau du SEBVF.

En effet, les ressources du SEBVF sont d'origine souterraine profonde et peu susceptibles d'être atteintes par des pollutions aux pesticides.

Le SEBVF rappelle son attachement à la fourniture d'une eau de qualité.



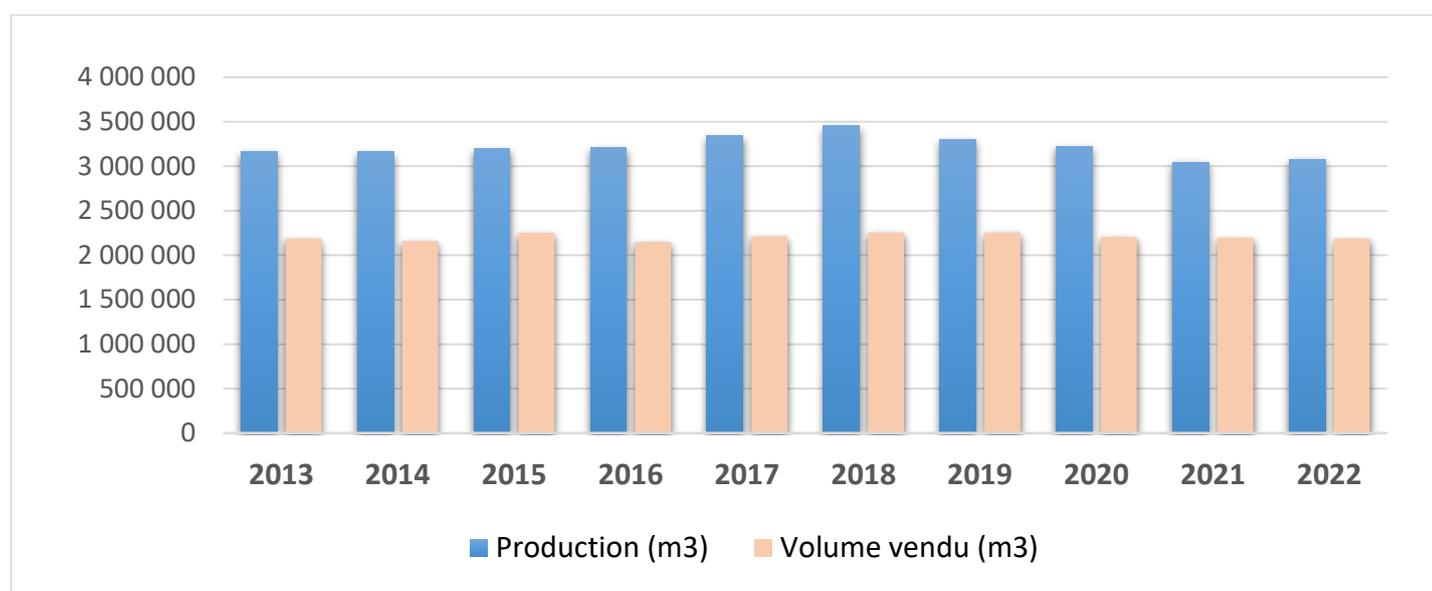
b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 187 453 m³ en 2022**. Nous ne prenons pas en compte les volumes facturés sur les mois de novembre et décembre 2022 des Communes de Laudrefang et de Téting-sur-Nied, car la première relève des compteurs n'interviendra qu'en février 2023.

En annexe du rapport figure le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2022.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production (m ³)	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726	3 454 263	3 299 274	3 220 309	3 043 583	3 079 774
Volume vendu (m ³)	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454	2 253 567	2 255 480	2 203 518	2 196 977	2 187 453
Rendement Brut (%) ^(*)	69,15	68,26	69,04	67,28	66,93	66,01	68,88	68,99	72,26	71,47

^(*) Le rendement brut prend en compte le volume vendu et le volume non facturé au titre de l'application du décret fuites.



Concernant les prélèvements, la moyenne syndicale est de 188 litres/jour/habitant. En France, en 2018 la moyenne nationale est de 209 litres/jour/habitant. Ce volume se situe dans la moyenne européenne et reste très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis (550 litres/jour/habitant).

Entre 2006 et 2016, en France, la baisse des prélèvements est de 1,3 % par an. L'évolution à la baisse reflète plusieurs tendances :

- des générations d'équipements sobres en consommation d'eau remplacent d'anciennes installations dans les logements, les bâtiments tertiaires et industriels,
- les consommateurs sont d'avantages économes en eau, motivés par leur sensibilité environnementale ou par la volonté de maîtriser leur budget.

Concernant la consommation, en 2020, année caniculaire et de Pandémie, nous avons enregistré une baisse de 2,5 % de la consommation par rapport à 2019, niveau confirmé en 2021. La recherche des fuites a également permis de faire baisser la production en 2020 et 2021 avec une nette accentuation en 2021. L'année 2022 marquée par une longue période de sécheresse et de plusieurs canicules n'ont pas eu de répercussion sur les volumes vendus.

En 2022, sur le territoire syndical, la consommation d'eau potable représente 133 litres/jour/habitant. En France, elle est de 148 litres/jour/habitant (données 2020 représentatives de 69 % de la population). Le Sud de la France est davantage consommateur d'eau en raison de la présence de résidences secondaires et de piscines privées. Par ailleurs, les écarts de température entre régions ont un impact significatif sur les habitudes de consommation.

L'analyse des usages domestiques de l'eau sur une longue période démontre que les générations récentes d'équipements du foyer ont fait sensiblement baisser la consommation d'eau. Les lave-linge et les sanitaires ont ainsi contribué à l'essentiel des économies d'eau. Parallèlement, les modes de vie ont évolué et certains occasionnent davantage de consommation : ainsi, la douche a remplacé le bain mais elle est prise plus fréquemment, elle contribue, paradoxalement et contrairement à une idée reçue, à augmenter la consommation d'eau. Sur 20 ans, la consommation a baissé de 18 litres/habitant/jour. Après plusieurs années de déclin (baisse de 11 % du volume vendu entre 2006 et 2016), la consommation d'eau potable progresse à nouveau depuis 2015.

c) **Performance du réseau :**

- **Rendement brut : 71,47 %**

Le volume comptabilisé par application du décret fuites n° 2012-1078 du 24.09.2012 (annulation directement à la facture) est de **13 517 m³** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 187 453 m³**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 187 453 + 13 517) / 3 079 774 X 100)). **On obtient un rendement brut de 71,47 %** ce qui représente un coefficient de perte de **28,53 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers, ...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut s'améliore depuis 2019 en raison de la recherche active des fuites suite à l'acquisition de matériel d'écoute plus efficient et des travaux de renouvellement des réseaux engagés.

- **Rendement net : 73,00 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages. Au niveau national, le rendement est de l'ordre de 65 % pour la classe des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants.

- **Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 3,46 m³/j/km (valeur nationale en 2020 : 3,6 m³/j/km)**

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 3,27 m³/j/km (densité de 29,45 abonnés/km)

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 8,85 m³/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,77 %

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2021, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret n° 2012-97 du 27.01.2012.

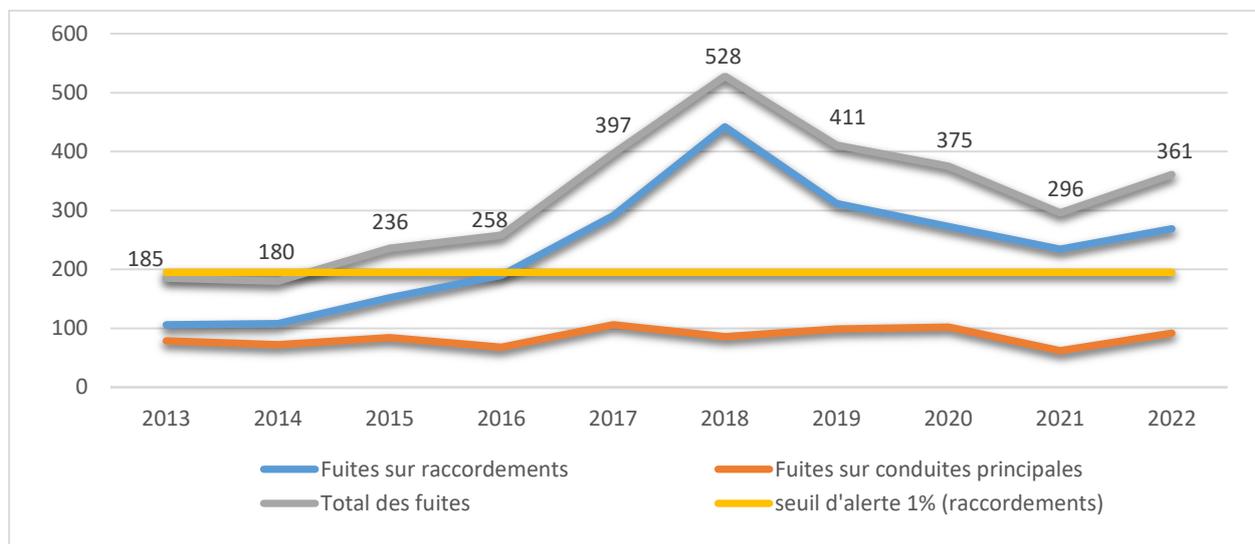
	2019		2020		2021		2022	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m ³)	3 299 274	9 039	3 220 309	8 823	3 043 583	8 339	3 079 774	8 438
Facturation abonnés avec décret fuite (m ³)	2 272 662	6 226	2 221 623	6 087	2 196 977	6 019	2 187 453	5 993
Rendement brut	68,88 %		68,89 %		72,26 %		71,47 %	
Rendement net	70,21 %		71,12 %		73,82 %		73,00 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m ³ /j/km)	/	4,06	/	3,94	/	3,33		3,46
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m ³ /j/km)	/	3,88	/	3,66	/	3,14		3,27
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m ³ /j/km)	/	9,15	/	9,02	/	8,85		8,85
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC) (*)	66,83 %		66,80 %		66,77 %		66,77 %	

(*) Le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fuites sur raccordements	106	108	152	190	291	442	312	273	234	269
Fuites sur conduites principales	79	72	84	68	106	86	99	102	62	92



L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016. Fin 2018, le système de chloration au bioxyde de chlore a été remplacé par une chloration au chlore gazeux. Depuis 2019, le nombre d'interventions a baissé mais reste cependant élevé.

En 2019, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 16 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 105 interventions. Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux élevé de casses n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau, mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2019, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur raccordement de l'ordre de 1 %. Pour le SEBVF, la valeur 2018 était supérieure à 2 %. En 2022, ce taux est passé à 1,27 %.

d) Personnel du Syndicat :

Chaque année, les formations règlementaires mobilisent d'importants moyens pour les agents du Service Technique.

En 2022, elles ont concerné les Risques Chimiques et la Gestion du Chlore Gazeux pour les 7 agents en charge de la Station de Décarbonatation, l'habilitation électrique (BC, HO HOV) pour 6 agents, l'AIPR opérateur pour 7 agents, l'AIPR Concepteur pour 1 agent.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 7 réservoirs ont démarré en mars 2020 pour une durée de 3 ans. Les travaux sur les 2 réservoirs de Faulquemont se sont achevés en septembre 2020. En 2021, les réservoirs d'Aube et Malaucourt-sur-Seille ont été réhabilités. En 2021, les travaux de réhabilitation du réservoir de Sorbey ont également été engagés. Les réservoirs de Chenois et de Sorbey ont été réhabilités en 2022. Le réservoir de Donjeux est au programme des travaux pour 2023.

f) Installation des modules radio chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau en 2008, le système de relève à distance par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés d'un dispositif de relève à distance au 31.12.2022 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	6 183	5 296
Secteur DUF Cités	1 619	1 616
Secteur COURCELLES-CHAUSSEY	1 463	1 458
Secteur DELME	1 704	1 697
Secteur PANGE	2 511	2 495
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 056	1 904
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 209	1 204
Secteur GUESSLING-HÉMERING / TÉTING	1 823	617
Secteur RÉMILLY	1 439	1 423
Secteur LESSE-CHENOIS	1 163	1 160
TOTAL	21 170	18 870 (*)

(*) + 310 compteurs équipés par rapport à 2021

Depuis 2018, la priorité a été donnée, au 31.12.2018, de respecter l'échéance de la DIRECCTE (aujourd'hui DREETS) par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défectueux. Les difficultés rencontrées dans la fiabilité de ce système de communication ont ralenti le déploiement de cette technologie. Le nouveau fournisseur donne depuis 5 ans entièrement satisfaction par l'absence de dysfonctionnement. Il convient de signaler que le SEBVF n'a pas déployé un système de télérelève. Ces dispositifs sont interrogés uniquement lors de la relève (3 fois par an).

g) Véhicules

Nous avons remplacé le Kangoo ET-232-CJ accidenté a été remplacé par le Kangoo FQ-128-NW d'occasion. Un Kangoo a été commandé en juin 2022 et sera livré fin juin 2023 en remplacement du Partner AE-121-ZC.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO (5 places)	FQ-128-NW	2020	52 525 kms
KANGOO (5 places)	BR-699-MJ	2011	299 447 kms
KANGOO (Camionnette)	DT-071-BG	2015	110 786 kms
KANGOO (Camionnette)	CH-720-VW	2012	123 818 kms
KANGOO (Camionnette)	AV-316-WB	2010	207 019 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	283 399 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	285 839 kms
FORD KA (5 places)	CJ-618-ZG	2012	46 183 kms
BIPPER (Camionnette)	BR-141-JF	2011	225 632 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	308 871 kms

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
MASTER 1 (ASTREINTE)	EN-486-HV	2017	89 069 kms
MASTER 2 (ASTREINTE)	FV-553-MR	2020	30 996 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	214 379 kms
CAMION RENAULT– Grue	821-BQZ-57	2007	204 714 kms
CAMION RENAULT - Grue	FP-206-GC	2020	35 452 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 536 h
MINI PELLE avec remorque	68976	2020	500 h
MINI PELLE avec remorque	68480	2021	502 h
COMPRESSEUR	EN-486-HV	--	617 h
COMPRESSEUR	FV-533-MR	--	492 h

* kilométrages et heures au 31.12.2022

Protection de la ressource

En France, la production d'eau potable repose sur 33 200 ouvrages de prélèvement exploitant des nappes souterraines et des masses superficielles. Afin de protéger les captages contre les pollutions accidentelles ou diffuses, la mise en place des périmètres de protection, qui font partie des compétences des collectivités, est obligatoire depuis la loi sur l'eau de 1992. A fin 2020, soit 28 ans plus tard, seulement 75,6 % des captages bénéficient de périmètres de protection.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- Périmètre de Protection Immédiate : Quelques ares, surface acquise et clôturée par le Maître d'Ouvrage, toute activité est interdite.
- Périmètre de Protection Rapprochée : Plusieurs hectares, zone d'appel du point d'eau, toute activité susceptible de provoquer une pollution ponctuelle ou accidentelle est interdite ou réglementée.
- Périmètre de Protection Éloignée : Superficie très variable, zone d'alimentation du point d'eau, certaines activités peuvent être réglementées selon les spécificités locales.

Le forage de Holacourt est règlementairement protégé.

Concernant les forages de Créhange (2) et Basse-Vigneulles (5), l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % tant pour le forage de Holacourt que pour les forages de Créhange (2) et Basse-Vigneulles (5).

3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager **(hors Communes de Laudrefang et Tétting-sur-Nied)**

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

La qualité de l'eau potable fait partie des trois préoccupations principales des Français en matière d'environnement. Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sanitaires sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS), qui effectuent plus de 300 000 prélèvements annuels sur l'ensemble du système de distribution (usine de traitement, réservoirs et réseaux) pour contrôler la qualité de l'eau distribuée, ce qui fait le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Les résultats des analyses sont régulièrement mis à jour et à disposition du public sur un site internet géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et sont disponibles en Mairie.

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutés par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à Illkirch (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2022 sur les quatre unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

Concernant l'Unité de Distribution de Chenois, nous notons des dépassements de la température de l'eau avant distribution, en raison notamment de la profondeur du forage (758 m) ainsi qu'un dépassement pour les paramètres « fer », « turbidité » et « conductivité » en raison d'un dysfonctionnement d'une vanne électrique à la station de Lesse-Chenois.

En ce qui concerne les Unité de Distribution SEBVF 2 et SEBVF 3, nous remarquons deux dépassements du paramètre « chlorures/conductivité » en raison d'une sollicitation plus importante (secours) des deux forages de Créhange lors de travaux sur la station de Basse-Vigneulles.

La dépense en analyses d'eau en **2022** s'est élevée à **14 123,28 €HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2022, ce sont 29 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 21 173 abonnés, soit 1,37 réclamations /1 000 abonnés.

La moyenne nationale est de 3,89 % en 2020. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toutes les demandes des usagers même non justifiées et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales, ce qui est le cas du SEBVF.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

50 abonnés sur un total de 21 173 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 2,36 abonnés/1 000 abonnés. Le temps de coupure est de 2h00 par coupure pour l'année 2022. La moyenne nationale en 2020 est de 2,50 abonnés/1 000 abonnés.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts peuvent être concernés.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2022, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à des reports à la suite de demande des clients ou en cas de non-obtention des permissions de voirie.

4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux (hors Communes de Laudrefang et Tétting-sur-Nied)

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevances du mètre cube d'eau s'élevait en 2022 à **1,19 €** (part eau potable), soit 1,26 € TTC.

En 2022 le prix du mètre cube HT s'élevait à 1,775 € soit 1,87 € TTC (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement), bien inférieur à la moyenne nationale.

Le prix du mètre cube HT en 2023 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,976 € HT soit 2,085 € TTC/m³.

En 2020, la moyenne nationale était de 2,11 € TTC/m³ pour 120 m³ contre 1,81 € TTC/m³ au SEBVF. Un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau (eau potable + assainissement), 1 % de son budget 2020. Cette part de budget consacrée à l'eau est stable dans le temps, en particulier comparée à celle des énergies qui peut fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2016, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2023.

BASE € HT EAU	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
* de 0 à 20 m ³	1,12 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €	1,15 €	1,19 €	1,19 €	1,33 €
* de 21 à 375 m ³	1,18 €	1,20 €	1,21 €	1,23 €	1,24 €	1,28 €	1,28 €	1,42 €
* au-delà de 375 m ³	0,72 €	0,74 €	0,75 €	0,76 €	0,78 €	0,82 €	0,82 €	0,91 €
SURTAXE AGENCE dite « Prélèvement »	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,072 €

ABONNEMENT COMPTEURS

Pour les compteurs de diam. 15 à 40 mm

BASE € HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
* Code 1 – Diam. 15 mm	55,68 €	61,68 €	62,28 €	62,90 €	63,53 €	64,80 €	64,80 €	72,09 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	62,16 €	68,76 €	69,48 €	70,18 €	70,88 €	72,30 €	72,30 €	80,43 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	73,44 €	81,24 €	82,08 €	82,90 €	83,73 €	85,40 €	85,40 €	96,65 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	96,96 €	107,28 €	108,36 €	109,44 €	110,53 €	112,74 €	112,74 €	125,42 €

Pour les compteurs de diam. 50 à 200 mm

* Code 5 – Diam. 50/60/65 mm	244,80 €	271,08 €	273,78 €	276,52 €	279,29 €	284,88 €	284,88 €	316,92 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	275,40 €	304,95 €	307,98 €	311,06 €	314,17 €	320,45 €	320,45 €	356,50 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	367,20 €	406,62 €	410,67 €	414,78 €	418,93 €	427,31 €	427,31 €	475,38 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	489,60 €	542,16 €	547,56 €	553,04 €	558,57 €	569,74 €	569,74 €	633,83 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	612,00 €	677,94 €	684,72 €	691,57 €	698,49 €	712,46 €	712,46 €	792,25 €

b) Renforcement des conduites / taux de renouvellement (hors Laudrefang et Tétting-sur-Nied)

Les travaux suivants programmés en 2022 sont achevés et ont été réalisés, soit par nos équipes, soit dans le cadre de marchés spécifiques, soit dans le cadre du marché à bons de commande si nécessaire.

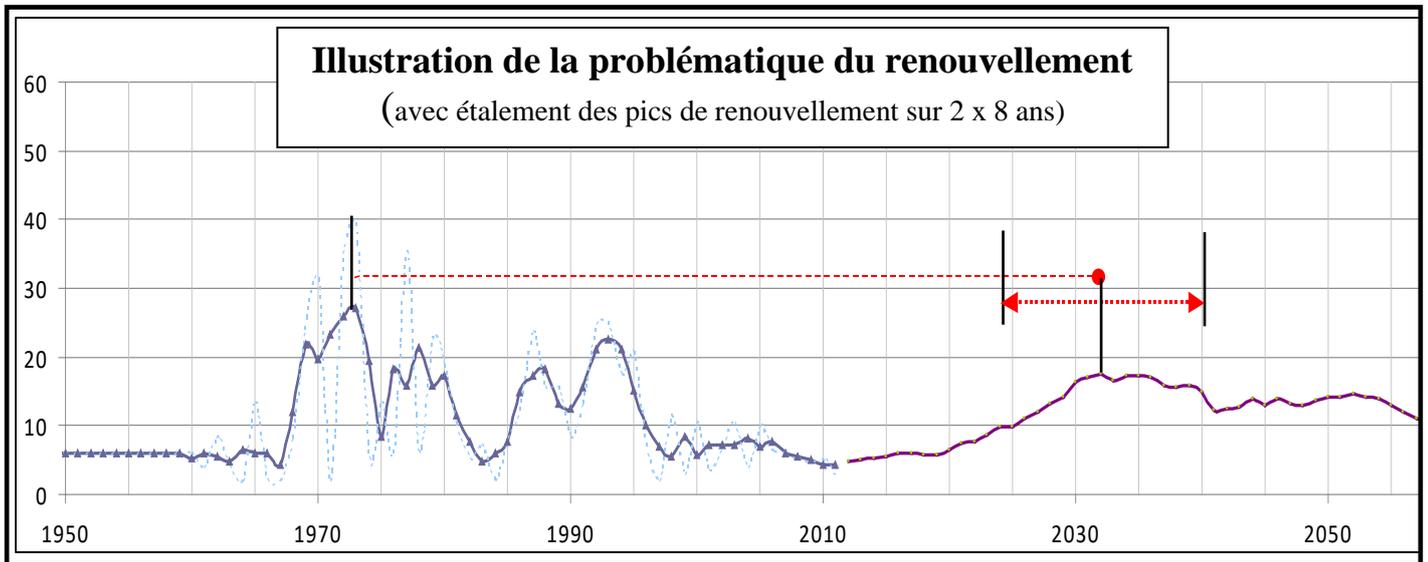
Lieu des travaux	Rue concernée	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
PANGE	Rue Maurice de Pange	520 ml en Fonte 60 mm à 125 mm	16/40 à réaliser	SADE
LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	Rue des Glandières	270 ml en Fonte 100 mm	20	HTP
MARANGE-ZONDRANGE (1^{ère} Tranche)	Programme de renouvellement des réseaux	6 050 ml en Fonte 60 mm à 200 mm	85	BONINI

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nouveaux raccordements	97	89	94	82	101	98	81	104	87
Compteurs en lotissement	61	40	79	75	86	93	82	83	83
Reprise de raccordements individuels	110	57	107	160	238	186	274	248	333
Linéaire de conduites renouvelées (km)	1,065	0,630	0,480	0,877	0,175	0,265	8,509	6,845	6,840
Linéaire total des conduites principales (km)	670	670	687	687	693	693	695	695	695*
Taux de renouvellement des conduites	0,16 %	0,09 %	0,07 %	0,12 %	0,03 %	0,03 %	1,23%	0,98 %	0,98 %

* Mise à jour 2022 en intégrant les conduites principales.

Avec une moyenne nationale de 0,67 % du réseau d'eau potable renouvelé en 2020, 150 années seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau. La volonté gouvernementale, à l'issue des Assises de l'Eau de 2018, est de permettre de renouveler 1 % du réseau chaque année, grâce à des mesures à destination des collectivités : aides pour améliorer la connaissance des réseaux et facilitation d'accès à des emprunts de longue durée (Aquaprêt de la Banque des Territoires (CDC)).



Le linéaire total du réseau, pour les conduites considérées principales est de 695 km (hors Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied).

- Réseau qui se concrétise par la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites de diamètre 100 à 150 mm représentent 38,8 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.
- Un matériau principalement en PVC 63,8 %, contre 30,8 % en Fonte.
- Réseau jeune, 50 % à moins de 40 ans.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

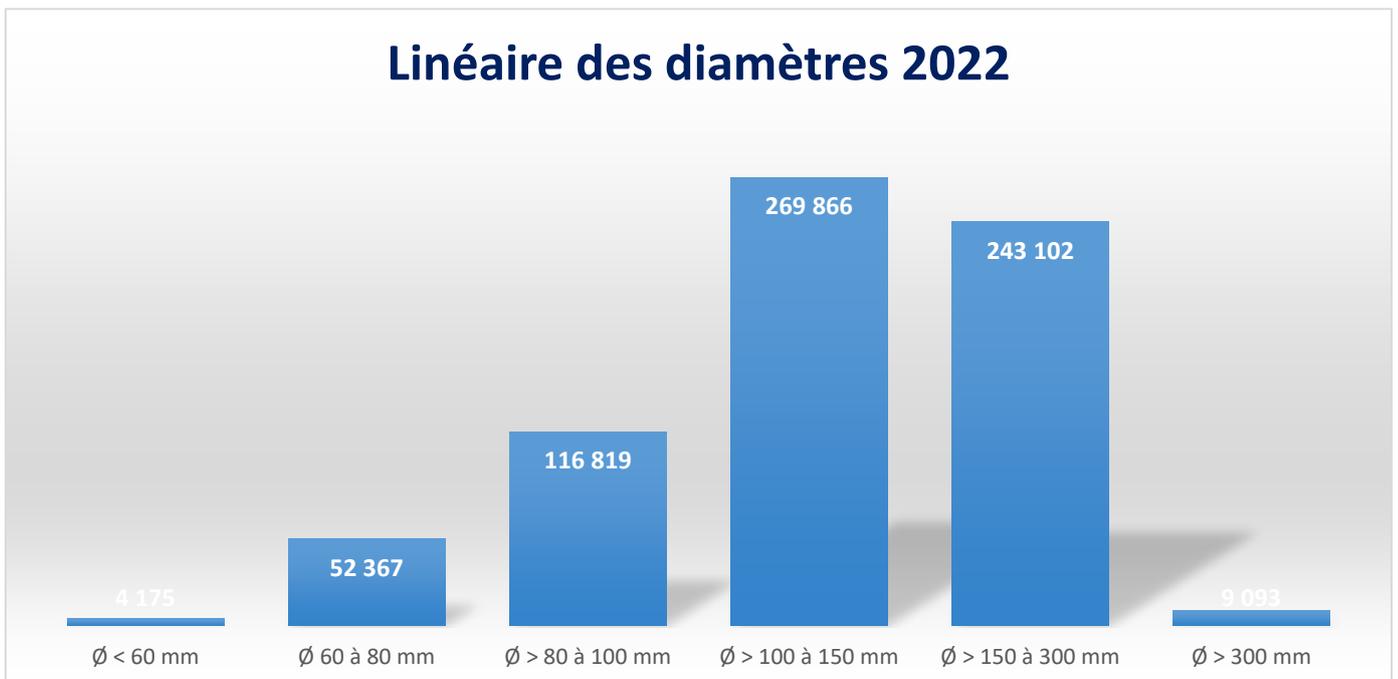


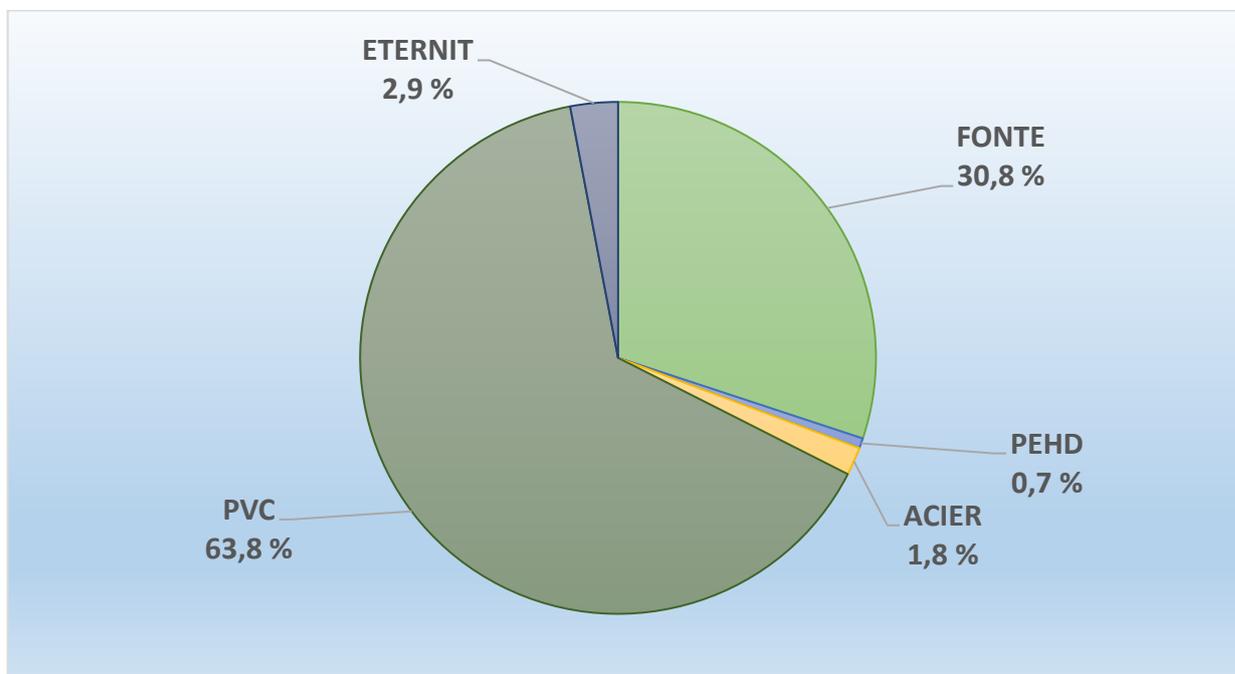
Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 175	0,6
De 60 à < à 80 mm	52 367	7,5
De > 80 m à 100 mm	116 819	16,8
De > à 100 à 150 mm	269 866	38,8
De > 150 à 300 mm	243 102	35,0
> 300 mm	9 093	1,3
Total	695 422	100,0

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (près de 64 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Cette prédominance est expliquée par l'importance des travaux d'interconnexion réalisés dans les années 1980 et 1990, années de prédilection de ce matériau.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux



Il est à noter la prédominance des réseaux en PVC (63,8 %), dont la majorité a été posée après 1980, contre 51,5 % au niveau national en 2018.

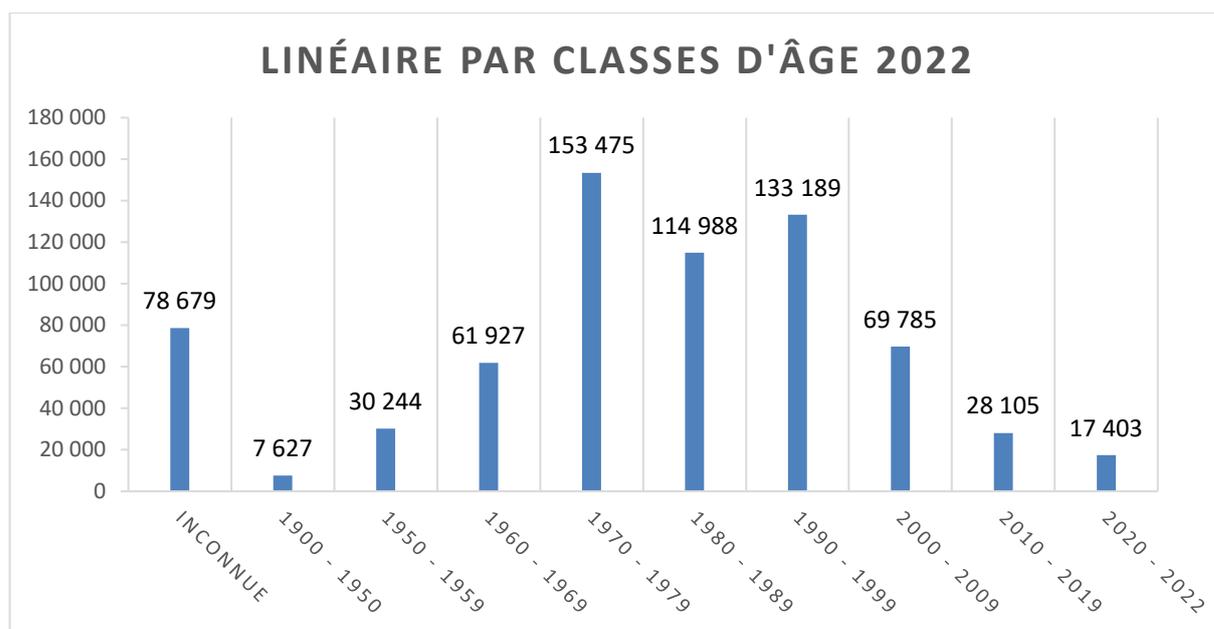
Les canalisations en fibrociment représentent 2,9 % du linéaire contre 2,3 % au niveau national en 2018.

Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	214 157	30,8
PEHD	4 711	0,7
PVC	443 777	63,8
ACIER	12 303	1,8
ETERNIT	20 474	2,9
Total	695 422	100,0

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 11 % du linéaire (22 % au niveau national).

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales



Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985.

c) Investissements réalisés en 2022

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2022 figurent au Compte Administratif.

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	6 772 731,96 €
* Recettes d'investissement	4 492 005,33 €
Total :	11 264 737,29 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	5 671 419,70 €
* Dépenses d'investissement :	3 990 461,71 €
Total :	9 661 881,41 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2022	5 831 307,85 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	563 182,24 €
Pour mémoire annuités de 2021	(510 189,62 €)
• en capital :	466 843,73 €
• en intérêts :	96 338,51 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2022

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance le 10.12.2036 (le 19.02.2073 pour l'aquaprêt).

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31.12.2022 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **5 831 307,85 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
11 264 737,29 € - (9 661 881,41 € - 466 843,73 €) = **2 069 699,61 €**

En 2022, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,82 ans (5 831 307,85 € / 2 069 699,61 €). En 2021, elle s'élevait à 2,46 ans.

Pour l'exercice 2020, l'extinction moyenne de la dette est de 3 ans au niveau national.

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE



La réduction de l'endettement permet :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

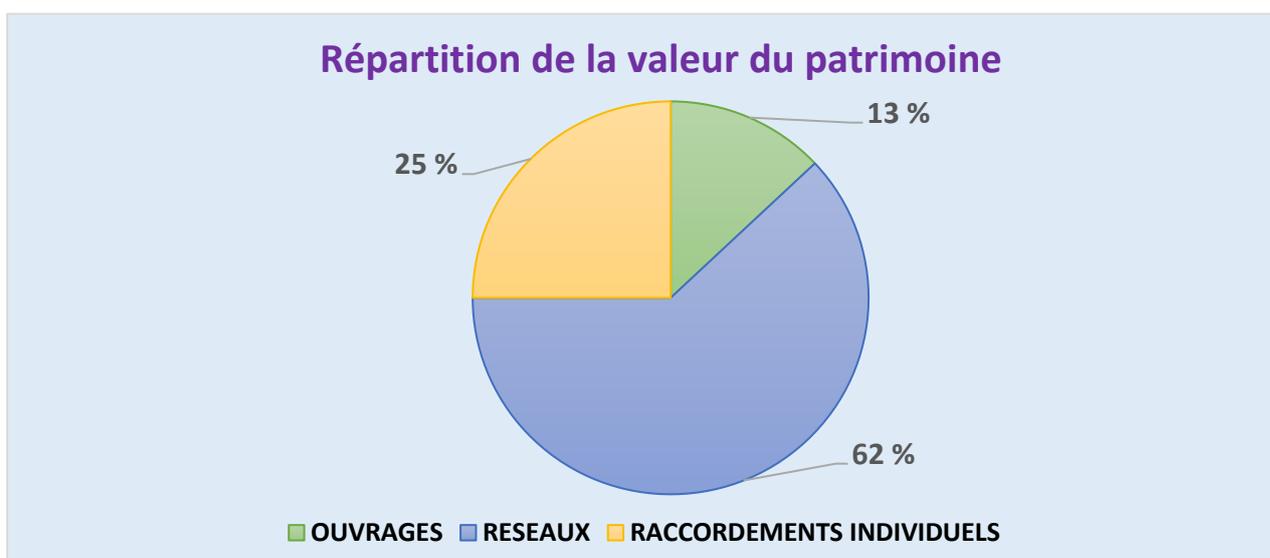
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit un peu moins de 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCOR- DEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 € HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	

* à comparer au prix du m³ en 2022 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : 1,775 €/m³



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir qu'au niveau national cet indice était de 98/120 en 2020.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA liée à ces postes. Sont exclues, les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2021 est de 102 563,93 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2021 est de 5 458 129,84 €TTC.

Calcul de l'indicateur : $102\,563,93 \text{ €TTC} / 5\,458\,129,84 \text{ €TTC} = 0,0203$ soit **1,88 %**.

Exercice	Chiffres (TTC)	Indicateur
2011	125 866,50 € / 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € / 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € / 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € / 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € / 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € / 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	108 135,49 € / 5 126 940,78 €	2,11 %
2018	101 336,39 € / 5 234 198,03 €	1,94 %
2019	102 319,93 € / 5 461 213,50 €	1,87 %
2020	111 731,96 € / 5 348 952,84 €	2,09 %
2021	102 563,93 € / 5 458 129,84 €	1,88 %

Au niveau national pour l'année 2020, le taux d'impayés (hors Délégation de Service Public) est de 1,99 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par le niveau des taux d'impayés, même si celui-ci est en baisse pour le SEBVF, en 2021. Ceci s'explique par les moyens limités dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement mais aussi par le contexte législatif et économique.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la Loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

Par ailleurs, le montant des surconsommations non facturées aux consommateurs dans le cadre de la Loi Warsmann de 2012 plafonnant les factures en cas de fuite après compteur, représente une baisse de recette de près de 95 millions d'euros dans les services d'eau potable en 2018 en France, soit 2,85 % du chiffre d'affaires. En 2022, le volume non facturé par application de cette disposition est de 13 517 m³ (2 445 m³ en 2021), soit 0,6 % du volume vendu en 2022.

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2022 (hors Communes de Laudrefang et Tétting-sur-Nied)	23
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2022 : (hors Communes de Laudrefang et Tétting-sur-Nied)	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2022)	24
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2	25
- Secteur Cités Minières (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	26
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	27
- Secteur de DELME	28
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	29
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	30
- Secteur de PANGE	31
- Secteur de RÉMILLY	32
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	33
- Secteur de LESSE-CHENOIS	34
• Prix de l'eau par secteur en 2022 : (hors Communes de Laudrefang et Tétting-sur-Nied)	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	35
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	36
- Secteur de DELME	37
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	38
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	39
- Secteur de PANGE	40
- Secteur de RÉMILLY	41
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	42
- Secteur de LESSE-CHENOIS	43
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	44-47
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	48
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2022	49
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2022	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (Forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	50
- Unité de Distribution SEBVF 3 (Forage de BASSE-VIGNEULLES)	51
- Unité de Distribution de CHENOIS	52
- Unité de Distribution de TÉTING	53

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.
ANNEE 2022

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	179 027	265 640	86 613	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE 605	239 608	499 161	259 553	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	787 967	1 102 700	314 733	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	699 388	1 188 800	489 412	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	675 444	1 160 113	484 669	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	911 744	1 463 744	552 000	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	1 149 412	1 862 295	712 883	31.12.2021	31.12.2022
FORAGE HOLACOURT	110 937	290 848	179 911	31.12.2021	31.12.2022
TOTAL			3 079 774 m3		



Le Directeur Général des Services,

Hervé SIAT.

(447/2023 NP)

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2022)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2019 publiée au 01/01/2022	VOLUME FACTURÉ (M ³)			VOLUME TOTAL facturé en 2022 (M ³)
			2022/1	2022/2	2022/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 127	16 509	199 306	221 029	277 320	697 655
KALHYGE (anciennement Initial BTB)	1					27 527
COURCELLES-CHAUSSY	1 463	3 740	49 722	58 130	62 930	170 782
DELME	1 704	3 499	57 463	57 569	66 896	181 928
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 056	4 448	60 993	62 750	68 897	192 640
MC DO (*)	1					1 359
CORA (*)	3					9 928
Sarl SODITHIS (*)	2					3 898
RESTAURANT AUTOROUTE (*)	1					10 169
PANGE	2 511	5 666	78 529	83 865	94 874	257 268
RÉMILLY	1 439	3 029	45 122	49 507	48 541	143 170
SERVIGNY - FRÉCOURT	1 209	3 051	41 583	42 850	46 943	131 376
CITÉS MINIÈRES (FAULQUEMONT – CRÉHANGE)	1 619		46 904	43 504	52 857	143 265
GUESSLING-HÉMERING	1 116	2 413	31 341	35 380	34 658	101 379
LESSE - CHENOIS	1 163	2 552	34 884	39 284	40 941	115 109
LAUDREFANG – TÉTING-sur-NIED	702	1 667	/	/	/	/
TOTAL	21 173	46 574	645 847	693 868	794 857	2 187 453

(*) Facturation mensuelle

ANNÉE 2022

Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	785	3 927	28 548	35 010	38 114	101 672	108 662	92 552	106 765	96 632
	209	FAULQUEMONT	1 834	5 238	74 179	74 691	93 002	241 872	230 579	231 395	242 881	244 286
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 1	2 619	9 165	102 727	109 701	131 116	343 544	339 241	323 947	349 646	340 918
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	121	211	4 078	4 224	5 238	13 540	13 140	12 285	13 735	11 850
	029	ARRIANCE	106	218	3 098	3 494	4 671	11 263	11 645	11 202	12 303	12 504
	047	BAMBIDESTROFF	510	1 075	11 202	12 246	14 347	37 795	42 296	39 471	41 375	40 215
	048	BANNAY	31	75	690	758	888	2 336	2 382	2 423	2 580	2 475
	085	BIONVILLE	178	386	3 965	5 348	6 176	15 489	16 912	16 249	17 885	16 865
	105	BOUSTROFF	72	151	2 481	3 022	4 221	9 724	9 688	9 408	9 899	9 072
	115	BRULANGE	50	100	1 237	1 275	1 574	4 086	3 947	4 226	5 139	4 393
	190	ELVANGE	185	422	6 459	7 854	8 008	22 321	21 842	20 729	23 175	20 794
	217	FLETRANGE	435	918	12 115	15 647	17 010	44 772	44 411	43 681	46 738	42 729
	230	FOULIGNY	111	197	4 199	4 377	5 682	14 258	17 218	15 341	18 960	15 643
	276	GUINGLANGE	152	333	4 550	5 492	5 342	15 384	18 719	17 464	19 908	16 992
	284	HALLERING	66	118	1 153	1 562	1 640	4 355	4 588	4 265	4 878	4 691
	297	HARPRICH	108	189	2 962	2 956	3 957	9 875	10 014	10 472	10 716	10 460
	313	HEMILLY	71	144	2 432	1 971	2 913	7 316	8 248	9 195	10 220	9 377
	319	HERNY	244	526	5 955	7 645	8 251	21 851	23 390	23 556	24 197	24 040
	430	MAINVILLERS	152	335	3 528	4 527	5 131	13 186	13 882	12 814	14 014	13 123
	442	MANY	136	244	2 552	2 935	3 942	9 429	10 587	9 801	11 647	12 512
	444	MARANGE-ZONDRANGE	160	353	5 733	6 696	12 916	25 345	20 183	18 855	21 168	26 854
	670	THICOURT	72	136	3 592	3 429	12 916	19 937	17 550	13 779	12 929	9 480
	673	THONVILLE	25	47	663	705	1 166	2 534	2 538	2 752	2 648	2 692
679	TRITTELING-REDLACH	231	537	6 464	7 244	9 421	23 129	22 221	22 328	22 389	21 787	
714	HAUTE-VIGNEULLES	225	440	5 183	5 599	7 509	18 291	18 707	18 915	19 134	18 025	
717	VILLER	123	189	2 288	2 322	3 285	7 895	8 521	9 220	10 959	9 875	
	TOTAL BASSE-VIGNEULLES 2	3 564	7 344	96 579	111 328	146 204	354 111	362 629	348 431	376 596	356 448	

ANNÉE 2022

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

**Secteur Cités Minières
(CRÉHANGE et FAULQUEMONT)**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CITES	159	CREHANGE	952		29 610	27 062	33 288	89 960	95 165	98 028	106 067	94 049
	209	FAULQUEMONT	667		17 294	16 442	19 569	53 305	55 144	54 176	59 952	54 782
		TOTAL CITES	1 619	0	46 904	43 504	52 857	143 265	150 309	152 204	166 019	148 831

ANNÉE 2022
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 265	3 331	44 189	52 827	56 213	153 229	143 622	143 673	155 539	160 620
	200	LES ETANGS	198	409	5 533	5 303	6 717	17 553	17 302	18 604	18 584	18 311
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 463	3 740	49 722	58 130	62 930	170 782	160 924	162 277	174 123	178 931

ANNÉE 2022
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)
Secteur de DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	88	158	2 586	2 740	2 727	8 053	7 913	7 432	7 578	7 212
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	166	280	5 244	4 537	5 260	15 041	13 487	12 566	13 091	12 335
	171	DELME	512	1 157	16 716	16 242	20 198	53 156	53 087	51 762	56 427	56 374
	182	DONJEUX	48	99	1 223	1 291	1 473	3 987	4 085	4 142	4 234	4 141
	231	FOVILLE	44	99	1 197	1 184	1 388	3 769	4 101	4 516	5 696	4 626
	349	JALLAUCOURT	79	157	2 998	2 995	3 145	9 138	8 625	8 365	8 862	8 802
	354	JUVILLE	64	127	2 982	2 846	3 134	8 962	10 084	14 561	10 681	8 747
	381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	117	298	3 883	4 237	4 861	12 981	12 280	12 648	13 782	13 316
	391	LEMONCOURT	37	66	2 176	2 963	1 950	7 089	6 316	7 331	7 143	6 696
	406	LIOCOURT	73	145	2 087	2 162	3 385	7 634	7 439	9 036	10 204	7 525
	436	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	71	133	3 171	3 653	3 322	10 146	9 850	9 996	10 569	10 547
	440	MANHOUE	78	145	1 951	2 035	2 541	6 527	6 289	6 249	6 864	7 170
	472	MONCHEUX	66	148	2 236	2 242	3 284	7 762	7 882	8 511	8 240	8 200
	525	ORIOCOURT	30	56	744	805	1 151	2 700	2 732	3 134	3 005	2 947
	559	PUZIEUX	97	176	3 431	3 449	4 283	11 163	11 184	11 678	11 847	10 827
	727	VIVIERS	63	123	2 691	1 931	2 195	6 817	5 829	5 984	6 428	6 205
	737	VULMONT	27	33	1 039	1 079	985	3 103	2 914	2 932	3 423	3 237
	755	XOCOURT	44	99	1 108	1 178	1 614	3 900	3 462	3 400	3 792	3 925
		TOTAL DELME	1 704	3 499	57 463	57 569	66 896	181 928	177 559	184 243	191 866	182 832

ANNÉE 2022
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	461	931	9 994	12 329	12 642	34 965	36 803	35 276	36 463	32 979
	549	PONTPIERRE	325	747	11 588	12 134	12 205	35 927	33 081	34 519	33 645	33 768
	389	LELLING	210	483	5 642	6 635	6 016	18 293	20 941	19 089	18 407	19 203
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	120	252	4 117	4 282	3 795	12 194	12 169	12 906	11 547	11 706
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 116	2 413	31 341	35 380	34 658	101 379	102 994	101 790	100 062	97 656

ANNÉE 2022
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 730	3 735	52 338	53 475	59 921	165 734	161 202	162 511	179 436	164 234
	762	ZIMMING	326	713	8 655	9 275	8 976	26 906	27 238	25 323	26 178	23 906
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 056	4 448	60 993	62 750	68 897	192 640	188 440	187 834	205 614	188 140

ANNÉE 2022
VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE
(en m3)

Secteur de PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	125	274	3 590	3 462	3 574	10 626	11 249	11 803	10 971	12 432
	148	COLLIGNY-MAIZERY	234	578	7 635	7 441	8 454	23 530	23 185	23 775	23 567	27 991
	156	COURCELLES-SUR-NIED	543	1 183	15 068	15 544	19 053	49 665	48 829	48 260	49 355	52 012
	385	LAQUENEXY	494	1 242	17 208	20 819	22 025	60 052	59 822	74 078	55 157	55 311
	431	MAIZEROY	172	404	6 605	6 581	7 212	20 398	19 787	19 844	19 900	19 527
	533	PANGE	424	892	11 455	13 336	14 809	39 600	44 180	47 669	40 656	41 099
	654	SILLY-SUR-NIED	349	704	9 287	9 903	11 487	30 677	29 517	30 022	29 401	29 810
	656	SORBÉY	170	389	7 681	6 779	8 260	22 720	23 725	22 754	21 251	20 289
			TOTAL PANGE	2 511	5 666	78 529	83 865	94 874	257 268	260 294	278 205	250 258

ANNÉE 2022
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	139	308	3 694	3 909	4 173	11 776	12 537	12 276	11 997	11 968
	057	BECHY	276	614	7 485	8 100	7 897	23 482	23 989	24 553	24 192	24 365
	572	REMILLY	1 024	2 107	33 943	37 498	36 471	107 912	110 223	109 673	111 066	111 425
		TOTAL REMILLY	1 439	3 029	45 122	49 507	48 541	143 170	146 749	146 502	147 255	147 758

ANNÉE 2022

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY - FRECOURT	055	BAZONCOURT	217	539	8 645	8 551	9 302	26 498	25 557	25 970	26 280	23 772
	127	CHANVILLE	62	148	1 969	1 841	2 371	6 181	7 018	7 217	6 880	6 992
	392	LEMUD	218	531	6 537	7 279	7 492	21 308	21 503	21 798	20 773	19 816
	563	RAVILLE	147	258	5 210	4 380	4 900	14 490	13 149	11 250	11 238	10 639
	627	SANRY-SUR-NIED	177	328	4 985	5 280	5 818	16 083	17 449	15 947	14 155	12 765
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	211	498	6 728	8 955	7 341	23 024	27 775	28 875	30 527	30 838
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	63	530	3 055	3 265	3 188	9 508	9 879	9 650	8 021	9 505
	718	VILLERS-STONCOURT	114	219	4 454	3 299	6 531	14 284	13 763	14 235	14 037	13 290
	TOTAL SERVIGNY-FRECOURT		1 209	3 051	41 583	42 850	46 943	131 376	136 093	134 942	131 911	127 617

ANNÉE 2022

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2022				2021	2020	2019	2018
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2022)	2022/1	2022/2	2022/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LESSE-CHENOIS	007	ADAINCOURT	54	126	1 694	1 782	1 596	5 072	5 276	5 712	5 482	4 991
	027	ARRAINCOURT	68	129	1 874	2 272	2 569	6 715	8 282	7 816	6 849	6 757
	054	BAUDRECOURT	100	188	3 057	3 358	3 637	10 052	10 075	10 825	11 650	11 127
	138	CHENOIS	36	86	882	1 073	1 159	3 114	2 959	3 424	3 307	3 238
	236	FREMERY	46	84	2 090	1 857	2 183	6 130	6 303	6 354	7 061	7 503
	293	HAN-SUR-NIED	104	264	2 993	3 221	3 322	9 536	9 831	11 032	9 841	9 379
	328	HOLACOURT	44	91	1 016	1 489	1 351	3 856	3 557	3 762	3 914	3 446
	395	LESSE	102	208	3 056	3 576	3 676	10 308	9 355	9 541	10 136	9 406
	424	LUCY	114	235	3 777	4 215	4 208	12 200	11 764	12 171	12 367	12 850
	609	SAINT EPVRE	57	176	2 930	2 897	2 932	8 759	9 547	8 583	9 842	8 750
	698	VATIMONT	154	323	3 673	4 738	4 875	13 286	15 371	14 793	14 628	14 269
	726	VITTONCOURT	169	386	4 567	5 246	5 772	15 585	15 480	15 997	17 246	16 050
	728	VOIMHAUT	115	256	3 275	3 560	3 661	10 496	9 638	9 922	10 791	10 271
			TOTAL LESSE-CHENOIS	1 163	2 552	34 884	39 284	40 941	115 109	117 438	119 932	123 114

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
8	ADELANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
29	ARRIANCE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
47	BAMBIDESTROFF	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
48	BANNAY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
85	BIONVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
105	BOUSTROFF	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
115	BRULANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
159	CREHANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
190	ELVANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
209	FAULQUEMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
217	FLETRANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
230	FOULIGNY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
276	GUINGLANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
284	HALLERING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
297	HARPRICH	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
313	HEMILLY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
319	HERNY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
430	MAINVILLERS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
442	MANY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
444	MARANGE-ZONDRANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
670	THICOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
673	THONVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
679	TRITTELING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
717	VILLER	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
155	COURCELLES-CHAUSSY *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,69 €	0,233 €		1,92 €	3,63 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
200	LES ETANGS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,78 €	0,233 €		2,01 €	3,72 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
171	DELME	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
182	DONJEU	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
231	FOVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
349	JALLAUCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
354	JUVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
381	LANEUVILLE-EN-SAULNOIS *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	2,30€*		0,233 €		2,53 €	4,24 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
391	LEMONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
406	LIOCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
440	MANHOUE *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,35€*		0,233 €		1,58 €	3,29 €	0,17754	0,010 €	0,19 €		0,27189 €		0,27189 €
472	MONCHEUX	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
525	ORIOCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
559	PUZIEUX	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
727	VIVIERS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
737	VULMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
755	XOCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
275	GUESSLING-HEMERING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,55 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
389	LELLING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,55 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
549	PONTPIERRE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220 €		0,00822 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220 €		0,00822 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €
762	ZIMMING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,42 €	0,233 €	0,17 €	1,82 €	3,53 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
37	AUBE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,20€*		0,233 €		1,43 €	3,14 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
432	COLLIGNY-MAIZERY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,75€*	0,233 €		1,98 €	3,69 €	0,17754	0,010 €	0,19 €		0,17535 €		0,17535 €
148	COLLIGNY-MAIZERY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,69€*	0,233 €		1,92 €	3,63 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
156	COURCELLES-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,55€*	0,233 €		1,78 €	3,49 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
385	LAQUENEXY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,14 €	0,233 €	0,14 €	1,51 €	3,22 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
431	MAIZEROY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,23€*	0,233 €		2,46 €	4,17 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
533	PANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,69€*	0,233 €		1,92 €	3,63 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
654	SILLY-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,48€*	0,233 €		1,71 €	3,42 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
656	SORBHEY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,16€*	0,233 €		2,39 €	4,10 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

* non soumis TVA

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
20	ANCERVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,02 €	3,73 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
57	BECHY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,40 €	0,233 €	0,16 €	1,80 €	3,51 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
572	REMILLY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,02 €	3,73 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de SERVIGNY – FRÉCOURT

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
55	BAZONCOURT *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,45€ *	0,233 €		1,68 €	3,39 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
127	CHANVILLE*	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,20€*		0,233 €		1,43 €	3,14 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
392	LEMUD	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,60€ *	0,233 €	1,83 €	3,67 €	5,38 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
563	RAVILLE*	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,42€ *	0,233 €		2,65 €	4,36 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
627	SANRY-SUR-NIED*	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,55€ *	0,233 €		1,78 €	3,49 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE*	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,42€ *	0,233 €		2,65 €	4,36 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
	FRÉCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,74€ *	0,233 €		1,97 €	3,68 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				
718	VILLERS-STONCOURT*	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,08€ *	0,233 €		1,31 €	3,02 €	0,17754	0,01 €	0,19 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2022
SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
7	ADAINCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
27	ARRAINCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
54	BAUDRECOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
138	CHENOIS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
236	FREMERY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
293	HAN-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
328	HOLACOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
395	LESSE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
424	LUCY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,85€*		0,233 €		2,08 €	3,79 €	0,17754	0,010 €	0,19 €		0,16439 €		0,16439 €
609	SAINT-EPVRE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	2,00€*		0,233 €		2,23 €	3,94 €	0,17754	0,010 €	0,19 €		0,08219 €		0,08219 €
698	VATIMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
726	VITTONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
728	VOIMHAUT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

* non soumis TVA

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

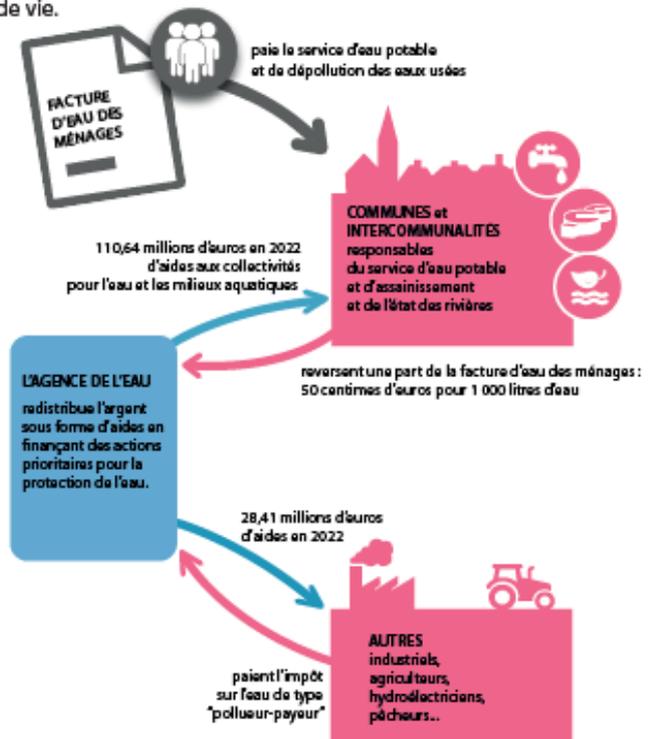
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2022).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_videomp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

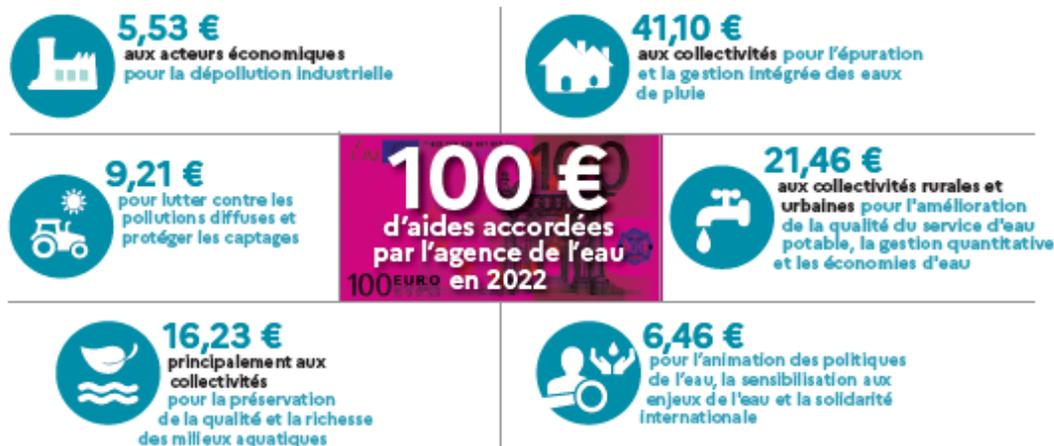


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57181 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

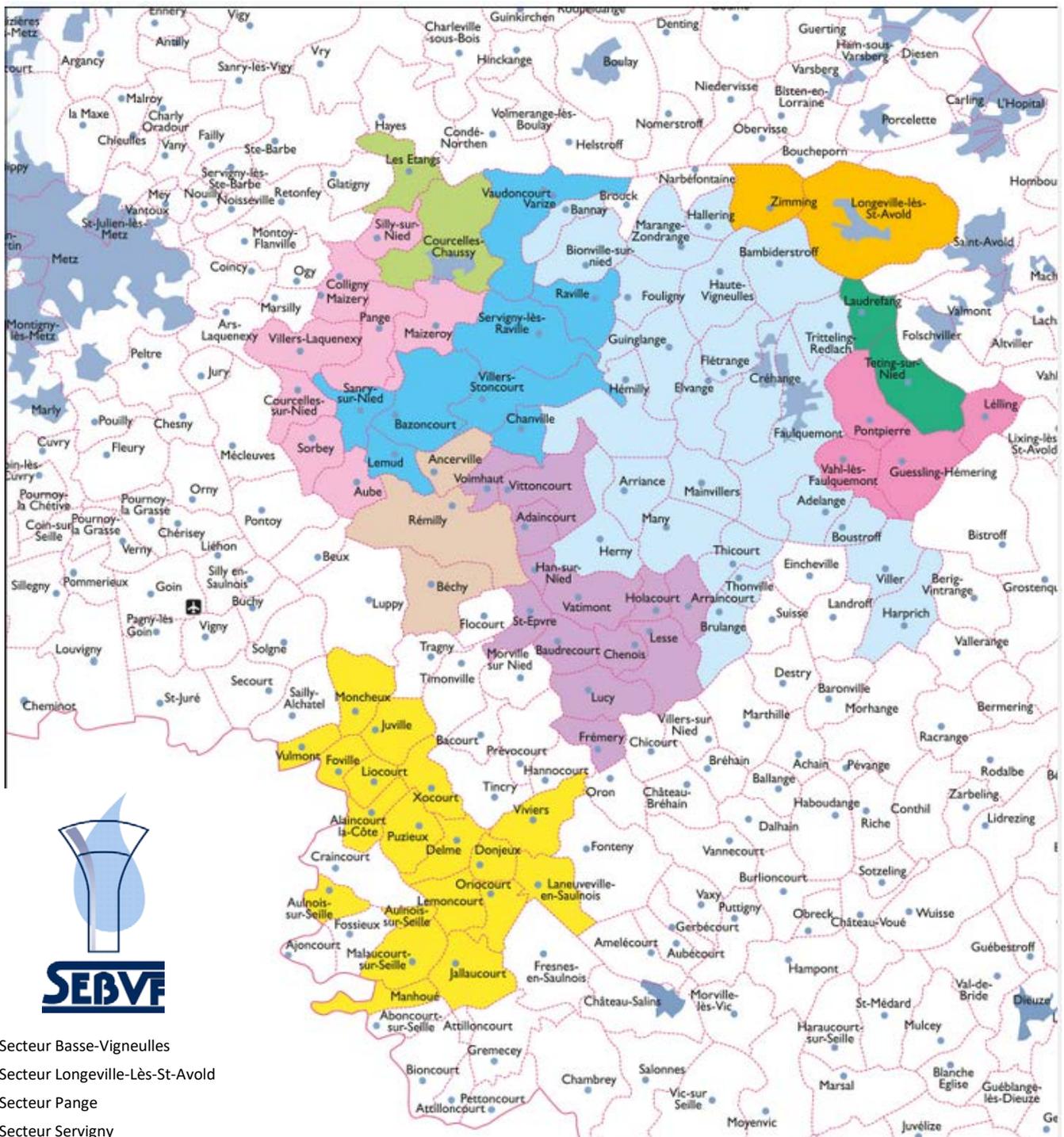
Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



Réalisation : AELB-DIC et AERM DCOM • avril 2023 • Imprimé sur papier PFCTM
Credits - photos : les agences de l'eau - laclipphoto, O'limpon & Jean-Louis Aubert

CARTE des Communes du SEBVF par secteurs



- Secteur Basse-Vigneulles
- Secteur Longeville-Lès-St-Avoid
- Secteur Pange
- Secteur Servigny
- Secteur Courcelles-Chaussy
- Secteur Guessling-Hémering
- Secteur Delme
- Secteur Rémilly
- Secteur Lesse-Chenois
- Secteur Téting-sur-Nied



ARS GRAND EST- Délégation territoriale 57

4, rue des messageries
57045 METZ CEDEX 1

Standard Régional : 03 83 3930 30

ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ANNÉE : 2022

UNITÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2022 par l'unité de distribution "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception de plusieurs dépassements de la référence de qualité fixée pour le paramètre température, d'un dépassement conjoint des références de qualité fixées pour les paramètres fer et turbidité et d'un dépassement de la référence de qualité maximale fixée pour le paramètre conductivité.

L'eau distribuée en 2022 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception de deux dépassements de la référence de qualité fixée pour le paramètre conductivité. Ces dépassements ne sont pas représentatifs de l'ensemble du réseau de distribution.

L'eau distribuée en 2022 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2022 par l'unité de distribution "SEBVF - TETING" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF 2

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 83 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 35044 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 12/04/2023

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 83 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,7 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 382 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,0 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25 °f Valeur maxi : 27 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau> du robinet 1



ZONE DE DISTRIBUTION : SEBF 3

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 22 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 274 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 4214 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Très bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,6 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 571 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 24 °f Valeur maxi : 25 °f
Quelques conseils		
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
SECHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.	
Pour aller plus loin		
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr	

Édité le 12/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet/>



ZONE DE DISTRIBUTION : CHENOIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE LESSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2515 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 20
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maxi : 0,0 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : 191
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maxi : 0,1 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 23 °f
Valeur maxi : 24 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SECHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 12/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF - TETING

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 2 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 264 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1625 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,0 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,2 mg/L Valeur maxi : 0,2 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 17 °f Valeur maxi : 17 °f	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHÈRESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.fr

Édité le 12/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.santa.fr/eau/du-robinet/>